

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 19 décembre 2022, après la séance extraordinaire tenue à compter de 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour
M^{me} Emilie Dionne
M^{me} Marie-Claude Godin
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, M^{me} Danielle Caron, greffière, et M^e Bastien Gaudet, greffier adjoint.

Adoption de l'ordre du jour

323-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

324-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

Autorisation de paiement - Comptes fournisseurs

325-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste des comptes fournisseurs émise le 14 décembre 2022, totalisant une somme de 281 348,65 \$, et d'autoriser leur paiement.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 24-2022 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

M. le conseiller Guillaume Dufour donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 24-2022 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

M. le conseiller Guillaume Dufour présente et dépose séance tenante le premier projet de règlement numéro 24-2022. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Guillaume Dufour, conseiller

Adoption - Premier projet de règlement numéro 24-2022

326-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 24-2022, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, soit adopté tel que rédigé.

Détermination de la date de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 24-2022

327-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 24-2022 soit tenue lors de la séance ordinaire du conseil fixée à 20 h, le 16 janvier 2023, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 25-2022 établissant les taux d'imposition pour l'année 2023

M^{me} la conseillère Emilie Dionne donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-2022 établissant les taux d'imposition pour l'année 2023.

M^{me} la conseillère Emilie Dionne présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 25-2022. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Emilie Dionne, conseillère

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 26-2022 établissant la tarification pour l'année 2023

M. le conseiller Mario Guignard donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 26-2022 établissant la tarification pour l'année 2023.

M. le conseiller Mario Guignard présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 26-2022. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Mario Guignard, conseiller

Extrait du Registre des déclarations faites conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale - Dépôt

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et de l'article 5.3.6 du Code d'éthique et de déontologie des élus de

la Ville de La Pocatière, le greffier adjoint dépose un extrait du registre qui contient les déclarations des élus sur les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus pendant la période du 20 décembre 2021 au 19 décembre 2022.

Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, M. Steve Leclerc, conseiller, dépose devant le conseil sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

Travaux publics - Acquisition d'une camionnette de service

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public en vue de l'acquisition d'une camionnette de service pour les travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, a procédé à l'analyse de la seule soumission reçue par la Ville de La Pocatière et a établi que celle-ci était conforme aux exigences du devis, et qu'il recommande l'acquisition de la camionnette de service et de tous les équipements listés au devis du seul et plus bas soumissionnaire conforme;

328-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière procède auprès de l'entreprise Lavoie Équipement Agricole inc., de l'Islet, à l'acquisition d'une camionnette de service 2016 et des équipements, systèmes et accessoires décrits au devis de l'appel d'offres public, et ce, pour les travaux publics de la Ville de La Pocatière;

QUE la Ville de La Pocatière décrète à cet effet une dépense de 162 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, les documents de l'appel d'offres et la soumission fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tous les documents relatifs à l'acquisition et à l'enregistrement de ce véhicule à la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Assurances de la Ville

329-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUVELER, pour la période du 1^{er} février 2023 au 1^{er} février 2024,

1. Après du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, la police d'assurance La Municipale de la Ville de La Pocatière, numéro MMQP-03-014085.18, portant sur les couvertures suivantes : assurance des biens, perte de revenus, responsabilité civile (incluant les garanties optionnelles de l'avenant C-21, des frais de justice, de refoulement des égouts et de réservoirs pétroliers), erreurs et omissions, crime, automobile, bris des machines, et responsabilité civile complémentaire (avec limite de garantie de 18 000 000 \$);

2. Après de certains souscripteurs de Lloyd's du Canada inc., sa participation

- au contrat-cadre numéro SRG 9428675-14085-1, relatif aux couvertures accident pour les pompiers et les premiers répondants;
- au contrat-cadre numéro SRG 9428674-14085-2, relatif aux couvertures accident pour les cadres et les dirigeants;
- au contrat-cadre numéro SRG 9428674-14085-3, relatif aux couvertures accident pour les bénévoles et les brigadiers scolaires;

DE DÉCRÉTER, pour le paiement de ces assurances, une dépense de 212 526,27 \$, toutes taxes incluses, payable à FQM Assurances inc.;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Acquisition d'unités de climatisation pour les bureaux de l'hôtel de ville

Ce sujet est retiré.

Entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Services du conseiller en urbanisme

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière (la Ville) et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (la Municipalité) souhaitent, afin de pourvoir à leurs besoins respectifs en matière d'urbanisme, procéder collaborativement à l'embauche d'un conseiller en urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Municipalité ont déposé, pour contribuer au financement de l'embauche, une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du volet 4 du programme de Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité, et que ledit ministère a accordé une aide financière de 42 680 \$ à cette fin en août 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche d'un conseiller en urbanisme et que ce dernier est entré en fonction le 24 janvier 2022;

330-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'Entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de La Pocatière et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière concernant la fourniture par la Ville des services de son conseiller en urbanisme, aux conditions énoncées à ladite entente, et ce, avec application rétroactive au 1^{er} janvier 2022;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite Entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Centre Bombardier – Bail en faveur de Hockey mineur du Kamouraska inc.

331-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail aux termes duquel la Ville de La Pocatière loue à Hockey mineur du Kamouraska inc. le local numéro 19 et les rangements numéros 22, 26 et 82 du Centre Bombardier, pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2024, et ce, aux conditions et loyer stipulés audit bail;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Centre Bombardier – Bail en faveur du Club de patinage artistique de La Pocatière inc.

332-2022 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail aux termes duquel la Ville de La Pocatière loue au Club de patinage artistique de La Pocatière inc. le local numéro 68 et les rangements numéros 23, 26 et 63 du Centre Bombardier, pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2024, et ce, aux conditions et loyer stipulés audit bail;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Office municipal d'habitation de La Pocatière - États financiers 2020 - Déficit d'exploitation

333-2022 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière approuve, tel que déposé, le rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec à l'égard des états financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, prévoyant un déficit de 76 617 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 7 662 \$;

QUE la Ville assume également un montant de 1 321 \$ aux états financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, constitué de dépenses non reconnues par la Société d'habitation du Québec.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2022.

Isabelle Lemieux, trésorière

Contrat de travail du directeur général - Modification

334-2022 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le contrat de travail modifié de M. Cédric Gagnon, directeur général;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, à signer ledit contrat de travail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2022, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Représentation du conseil sur divers comités

335-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière soit représentée au sein des comités et organismes ci-après identifiés par le ou les membre(s) du conseil municipal dont le nom est indiqué en regard du nom du comité ou de l'organisme, savoir :

COMITÉS INTERNES		
Dossier	Nom complet	Représentant(s) du conseil
Ancien aréna et autres infrastructures Loisir	Comité Infrastructures municipales Loisir	M. Vincent Bérubé M. Simon Fissette
Autres infrastructures municipales	Comité Infrastructures municipales	M. Simon Fissette M. Mario Guignard
Embellissement, Jardin Floral et Jardin communautaire	Comité d'embellissement et Jardin Floral et Jardin communautaire	M ^{me} Marie-Claude Godin M. Mario Guignard
Environnement	Comité Environnement	M ^{me} Marie-Claude Godin M. Guillaume Dufour
Services récréatifs, culturels et communautaires, Fête des bénévoles, Jeux du Québec, Politique familiale et amie des aînés, Espace MUNI	Comité Animation communautaire	M ^{me} Emilie Dionne
CCU	Comité consultatif d'urbanisme	M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Règlement régissant la démolition d'immeubles	Comité d'application – Règlement régissant la démolition d'immeubles	M. Mario Guignard M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Relations de travail et Ressources humaines	Comité des ressources humaines	M ^{me} Marie-Claude Godin M. Mario Guignard
Sécurité incendie	Comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière	M. Vincent Bérubé (d'office) M. Mario Guignard M. Steve Leclerc

COMITÉS EXTERNES		
Dossier	Nom complet	Représentant du conseil
Bibliothèque	Comité de bibliothèque de La Pocatière inc.	M ^{me} Marie-Claude Godin
Développement économique	Développement économique La Pocatière	M. Vincent Bérubé M ^{me} Emilie Dionne
Développement de la Montagne du collège	La Corporation de la montagne du Collège inc.	M. Simon Fissette
Fête nationale	Comité de la fête nationale pocatoise	M. Steve Leclerc

MQAA	Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation	M. Guillaume Dufour
Salle André-Gagnon	Corporation régionale de la Salle André-Gagnon	M. Guillaume Dufour
SADC du Kamouraska	Assemblée annuelle des membres – Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc.	M ^{me} Emilie Dionne
OMH	Office municipal d'habitation de La Pocatière	M. Guillaume Dufour

QUE les frais encourus par les membres du conseil municipal pour les représentations au sein de ces divers comités et organismes, le cas échéant, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 10-2019 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2022, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

M. le maire ajoute le sujet suivant : Remerciements à M^{me} Danielle Caron, qui quitte pour la retraite. M. le maire souligne les 19 années de service de M^{me} Caron, au greffe de la Ville et la remercie au nom du conseil municipal.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Point 10. Nature et fonction du véhicule acquis pour les travaux publics - Sort qui sera réservé à la remorque qui était utilisée à cette fin: pas défini pour le moment.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

336-2022 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 33.